



Schéma des actions à mettre en oeuvre : secteur Markstein



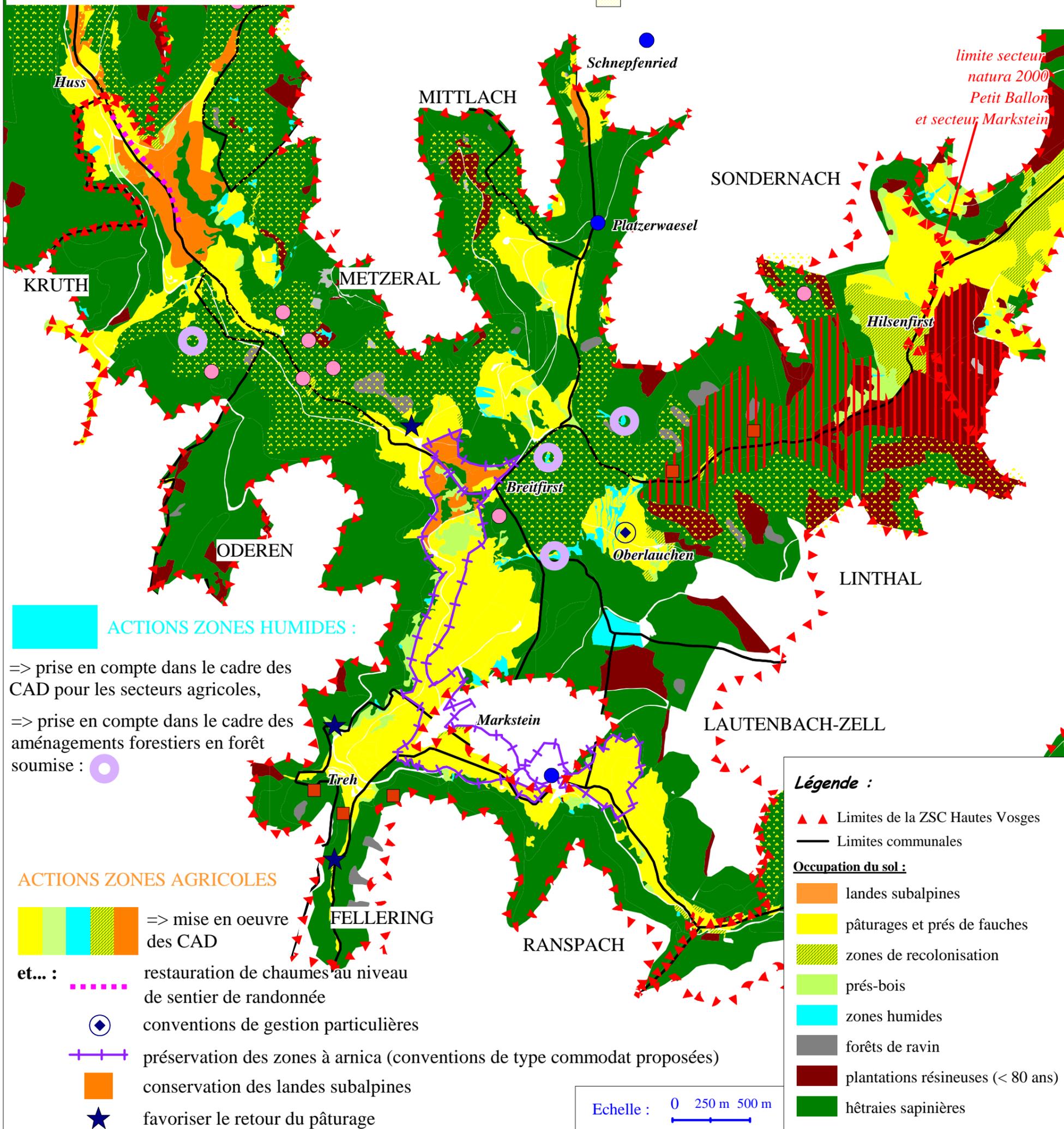
les actions existantes ne sont pas rappelées sur ce schéma - Plusieurs actions sont suspendues à l'obtention de financements

ENSEMBLE DU SITE

- organisation des tournées de surveillance (forces de police)
- suivi écologique, sensibilisation
- prise en compte des orientations cynégétiques du docob lors de la révision des cahiers des charges des chasses
- pose de panneaux d'information : ●
- zones forestières à vocation de refuge ou de restauration

ACTIONS FORETS

- => intégration des orientations et prescriptions de gestion dans le cadre des aménagements forestiers (cf détail dans le docob)
- et... : ■ flots de sénescence ● clairières
- restauration des plantations résineuses
- et des peuplements en état de conservation non favorable
- périodes d'intervention en zones de tranquillité



ACTIONS ZONES HUMIDES :

- => prise en compte dans le cadre des CAD pour les secteurs agricoles,
- => prise en compte dans le cadre des aménagements forestiers en forêt soumise : ●

ACTIONS ZONES AGRICOLES

- => mise en oeuvre des CAD
- et... :
 - restauration de chaumes au niveau de sentier de randonnée
 - ◆ conventions de gestion particulières
 - +—+—+ préservation des zones à arnica (conventions de type commodat proposées)
 - conservation des landes subalpines
 - ★ favoriser le retour du pâturage

Légende :

- ▲▲ Limites de la ZSC Hautes Vosges
- Limites communales
- Occupation du sol :**
 - landes subalpines
 - pâturages et prés de fauches
 - zones de recolonisation
 - prés-bois
 - zones humides
 - forêts de ravin
 - plantations résineuses (< 80 ans)
 - hêtraies sapinières

Echelle : 0 250 m 500 m